

Engager le territoire sur la santé environnementale (SE) pendant les 1000 premiers jours

Contexte et enjeux

Les 1000 premiers jours de l'enfant, de la période intra utérine aux 2 ans, sont déterminants pour sa santé physique et psychique. Ils représentent, à ce titre, une priorité en termes de prévention précoce, de promotion de la santé et de lutte contre les inégalités. Durant cette période, l'exposition à certains polluants de l'environnement, intérieur comme extérieur, peut accroître les risques sur la santé future de l'enfant et son développement. Les professionnels de santé et de la petite enfance ont un rôle primordial à jouer dans l'accompagnement et l'information des parents, mais également dans l'offre de lieux d'accueil les plus favorables possibles à l'environnement et la santé des enfants.

Selon le niveau de maturité du territoire, les actions qui peuvent être engagées sur le sujet de la santé environnementale pendant les 1000 premiers jours peuvent aller :

- Du déploiement d'actions de sensibilisation en direction des familles (ateliers Nesting, Ma maison change d'air, grandir avec les sons, par exemple)
- L'impulsion et l'animation d'une dynamique de territoire avec les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) (voir fiche action dédiée)
- Jusqu'à la mise en réseau des acteurs sur le territoire, dans une logique de parcours intégré autour des 1000 premiers jours (établissements de santé, professionnels de santé libéraux, PMI, établissements du jeune enfants).

Cette fiche action se concentre sur ce dernier point.

Description / Mise en œuvre opérationnelle

Repérer les initiatives sur le territoire : EAJE engagés dans la dynamique en SE, établissements de santé périnatale signataires de la charte SE¹, CPTS et MSP intégrant la SE ou les 1000 premiers jours dans leur projet de santé, existence d'une maison des 1000 jours... A titre d'exemple, les établissements de santé engagés dans la charte en SE ont pu mettre en œuvre les actions suivantes :



Capitaliser et diffuser les expériences à l'échelle du territoire, dans le cadre d'une dynamique collective permettant l'échange de bonnes pratiques. Parmi les expériences des établissements de santé ci-dessus, certaines paraissent particulièrement pertinentes pour être diffusées sur le territoire « hors les murs », notamment : les chambres pédagogiques pour sensibiliser les familles, le choix des fournitures maman-bébé, l'alimentation, les modalités d'entretien des locaux ...

Impulser de nouvelles expériences, grâce à la dynamique collective

¹ Voir établissements engagés et liste des actions sur le site de l'ARS [Les établissements bretons de santé périnatale s'engagent dans la santé environnementale | Agence régionale de santé Bretagne](https://www.ars-bretagne.fr/les-etablissements-bretons-de-sant%C3%A9-p%C3%A9rinatale-s-engagent-dans-la-sant%C3%A9-environnementale)

-**Mettre en réseau les acteurs sur le territoire**, dans une logique de parcours autour des 1000 premiers jours (établissements de santé, professionnels de santé libéraux, PMI, établissements du jeune enfant)
-**Sensibiliser les professionnels et les familles à la SE.**

Prérequis / Facteurs de réussite

Pour déployer une démarche de manière efficace et pérenne, la mise en œuvre et le suivi d'une gouvernance dédiée (engagement des élus et des directeurs en particulier et leur sensibilisation) sont des facteurs clé de succès, par exemple pour travailler sur la politique d'achats dans tous ses segments.

Une bonne connaissance des exigences réglementaires (qualité de l'air intérieur /radon, alimentation et contenants alimentaires...) est également un facteur de réussite.

La présence d'une maison des 1000 premiers jours sur le territoire peut être facilitante pour mettre en réseau les acteurs et proposer des actions de sensibilisation en direction des parents

L'engagement de certains acteurs du territoire (EAJE, établissements de santé, structures d'exercice coordonné (CPTS, MSP) est un autre facteur de réussite

Public visé	Partenaires à mobiliser	Compétences de la collectivité à mobiliser	Ressources humaines et financières à mobiliser
<p>Professionnels de santé périnatale et de la petite enfance du territoire</p> <p>Enfants et familles</p>	<p>Elus, services petite enfance des collectivités</p> <p>Assurance maladie, CAF, PMI</p> <p>CPTS, MSP</p> <p>Etablissements de santé périnatale</p> <p>Etablissements d'accueil du jeune enfant</p>	<p>Petite enfance</p> <p>Environnement</p> <p>Alimentation</p> <p>Achats</p>	<p>- Temps agent du chargé de mission santé territoire</p> <p>- Opérateurs pouvant intervenir (non exhaustif) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Agir pour la santé des générations futures, • Objectif santé environnement, • CIDB sur la prévention des risques liés aux nuisances sonores, • Mutualité française Bretagne, • Capt'air sur la qualité de l'air intérieur • Approche Eco Habitat sur le radon <p>L'ARS peut accompagner financièrement le recours à ces opérateurs, les demandes sont à remonter dans le cadre du recensement des besoins financiers des CLS réalisés par l'ARS 2x /an.</p>

Pour aller plus loin...

<https://www.bretagne.ars.sante.fr/les-etablissements-bretons-de-sante-perinatale-sengagent-dans-la-sante-environnementale>
[La santé environnement à destination des jeunes enfants : votre boîte à outils | Agence régionale de santé Bretagne](#)

Contacts

Réseau de santé périnatale de Bretagne : Léa Tréhoret, sage-femme référente en santé environnement, peut orienter vers des contacts au sein des établissements engagés dans la charte. lea.trehoret@perinatalite.bzh